

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence
avec enregistrement audio, le 6 juillet 2021 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
4. Mandat signature hypothèque immobilière – FLI-FLS
5. Dépôt d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le renouvellement des boîtes Wixx dans les municipalités
6. Fin de probation et embauche de madame Élisabeth Charest au poste de technicienne auxiliaire en évaluation foncière
7. Autorisation embauche au poste de conseiller en développement agricole
8. Mandat PG-Solutions – Création d'organisations
9. Achat d'un écran TV pour la salle Les Ruisseaux
10. Transport adapté et collectif – Ajout d'un véhicule supplémentaire sur une base garantie de 15 heures/semaine pendant la durée de l'année scolaire (fin août à la fin juin)
11. Édifice de La Matanie – Autorisation paiement facture Vitrierie Fillion – remplacement d'une vitrine au rez-de-chaussée
12. Édifice de La Matanie – suivi rapport inspection – prolongation
13. Production d'une vidéo sur la gestion des matières organiques putrescibles et tournage sur des citoyens faisant du compostage domestique
14. Autoriser l'octroi d'un permis d'exploitation d'érablière sans contingent de 5,8 hectares sur les TPI de Sainte-Paule
15. Autoriser le reboisement de 30 000 plants sur TPI en 2021
16. Équipements supralocaux

17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 393-07-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 394-07-21

FRR VOLET 2 – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – DONS ET COMMANDITES / FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT l'analyse de trois dossiers par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Festival Country de Matane – les Jeudis Country : 1 000 \$;
- Municipalité de Baie-des-Sables pour le comité de pompiers – projet Illuminons le ciel de Baie-des-Sables : 500 \$;
- SANAM – kiosque au Salon de l'immigration et de l'emploi : 1 600 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 395-07-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur d'un bal des finissants pour les jeunes de la Polyvalente de Matane qui se tiendra au Jardin de Doris le 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le contexte particulier en lien avec la situation reliée au COVID-19 et les contraintes vécues par les jeunes;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE tenant compte du contexte et de façon exceptionnelle, le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, une aide financière de 1 000 \$ aux Amis du Jardin de Doris pour le Comité Bal des finissants 2021 de la Polyvalente de Matane, à partir de l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 396-07-21

MANDAT SIGNATURE – HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement (CDEE) a autorisé un financement FLI-FLS pour l'entreprise 9444-8792 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le suivi du projet est fait par l'organisme délégataire Développement Économique Matanie (DEM) et que la MRC, à titre de prêteur, doit intervenir pour inscrire une hypothèque légale de deuxième rang au montant de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 397-07-21

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE RENOUELEMENT DES BOÎTES WIXX DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a environ cinq ans, l'équipe COSMOSS de La Matanie avait installé des « boîtes Wixx » dans différents endroits municipaux afin d'inviter les jeunes à bouger pour leur santé;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de plusieurs boîtes sont à renouveler en raison d'objets perdus ou détériorés;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent propose un soutien financier, maximum de 2 000 \$/MRC, pour des *initiatives locales de concertation-loisir municipal et plein air* qui permettrait la mise à jour de ces boîtes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont manifesté leur intérêt : Sainte-Paule, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Matane et secteur Petit-Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'URLS pour le renouvellement d'équipements et accessoires sportifs des boîtes Wixx dans les municipalités;

DE prévoir un partage équitable de la subvention entre les municipalités intéressées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 398-07-21

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME ÉLIZABETH CHAREST AU POSTE DE TECHNICIENNE AUXILIAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-01-21 relative à l'embauche, en date du 18 janvier 2021, de madame Élizabéth Charest à titre de technicienne auxiliaire en évaluation foncière, poste régulier temps complet, et la période de probation devant se terminer le 18 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la responsable du service de l'évaluation foncière à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Élizabéth Charest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE madame Élizabéth Charest soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 18 juillet 2021;

QUE la date du 18 janvier 2021 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 399-07-21

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ANNE ROBITAILLE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (RÉGULIER TEMPS PLEIN)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 311-05-21 autorisant l'affichage d'un poste de conseiller en développement agricole, permanent temps plein de 35 heures/semaine, et l'amorce du processus de recrutement;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées, le 15 juin 2021, par les membres du comité de sélection et la recommandation du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Anne Robitaille au poste de conseillère en développement agricole, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine, classe 3, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Marie-Anne Robitaille entrera en fonction, à titre d'employée régulière temps complet, à compter du 2 août 2021 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 400-07-21

MANDAT PG-SOLUTIONS – CRÉATION D'ORGANISATIONS

CONSIDÉRANT l'entente de fourniture de services en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la proposition de PG-Solutions pour la création des quatre organisations à desservir (788 \$ par organisation) au prix forfaitaire de 3 152 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la proposition de PG-Solutions au montant de 3 152 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente et à refacturer les municipalités concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 401-07-21

ACHAT D'UN ÉCRAN TV POUR LA SALLE LES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT les besoins en équipements pour la MRC afin de maintenir et s'assurer des services et des communications de qualité et performants;

CONSIDÉRANT la soumission d'Informidata pour un écran TV, PRO LG 75 po commercial et un support à moniteur Startech sur roues, livraison et transport inclus, au montant de 3 179 ,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'aide financière allouée par le MAMH, en mars 2021, pour soutenir les MRC, dans le contexte de la pandémie COVID-19 pour compenser les dépenses et pertes de revenus, pour se doter d'équipements et d'infrastructures numériques et de télécommunications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'achat d'un écran TV et support sur roues et le paiement à Informatdata pour un montant total de 3 656,10 \$, taxes incluses, à partir de l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 402-07-21

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – AJOUT D'UN VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE SUR UNE BASE GARANTIE DE 15 HEURES/SEMAINE PENDANT LA DURÉE DE L'ANNÉE SCOLAIRE (FIN AOÛT À LA FIN JUIN)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie veut offrir une plus grande disponibilité du service aux usagers du transport collectif en milieu rural et répondre au besoin exprimé par les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie se doit de conclure une entente avec son transporteur pour l'ajout d'un véhicule (berline) durant l'année scolaire pour l'obtention de services de transport sur son territoire, pour un minimum de 3 heures par jour du lundi au vendredi, soit 15 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite convenir d'un tarif dégressif selon le nombre d'heures qui augmente, par exemple un tarif de 15 à 25 heures, un autre de 25 à 35 heures et pour plus de 35 heures, advenant que le véhicule serve pour d'autres transports durant la journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la modification de l'entente avec La Québécoise pour l'ajout d'un troisième véhicule (berline) durant l'année scolaire selon les paramètres de base qui seront notamment :

- Banque d'heures garanties de 3 heures par jour, du lundi au vendredi;
- Tarif horaire de 48,58 \$, incluant le chauffeur;
- Durée de l'entente fin août 2021 à fin juin 2022, soit environ huit mois, selon le calendrier scolaire de la CSSMM;

DE mandater la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport pour négocier une tarification dégressive avec La Québécoise, selon l'augmentation du nombre d'heures d'utilisation;

D'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC de La Matanie à signer un addenda à l'entente avec La Québécoise pour l'ajout d'un troisième véhicule.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 403-07-21

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE RÉNOVATION FILLION – REMPLACEMENT D'UNE VITRINE AU REZ-DE-CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 547-10-20 concernant le mandat à Rénovation Fillion pour les travaux de réparation de la façade de l'Édifice de la MRC au montant de 13 650 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le travail de vérification et de rétablissement de l'électricité dans le muret du bas, effectué par un électricien au montant de 280 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT la facture #126481, en date du 21 juin 2021, au montant de 13 930 \$ plus les taxes applicables pour les travaux complétés par Rénovation Fillion à la satisfaction de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intervention de l'assureur de la MRC au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #126481 de Rénovation Fillion au montant total de 16 016,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 404-07-21

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI RAPPORT INSPECTION – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

CONSIDÉRANT le suivi au rapport d'inspection du 158, rue Soucy à Matane émis par le service de la sécurité publique de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il reste trois anomalies à corriger et qu'il y a lieu de spécifier le délai requis pour demander une ultime prolongation du délai pour réaliser les travaux de corrections;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'avis que les travaux devront être réalisés d'ici la fin de l'année 2022 et sont informés qu'en cas de non-réalisation des constats d'infraction pourront être émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, pour compléter le formulaire de demande de prolongation de délai fourni à cet effet en indiquant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 405-07-21

PRODUCTION D'UNE VIDÉO SUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES ET TOURNAGE SUR DES CITOYENS FAISANT DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le mandat à l'organisme CIBLES pour la coordination de la campagne 2021-2022 d'information, de sensibilisation et d'éducation pour la réduction des déchets à l'intention, notamment, des jeunes et des aînés;

CONSIDÉRANT l'activité 7. – Réalisation d'une vidéo de sensibilisation à la valorisation des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise Original Studio, pour la production de vidéo de sensibilisation, au montant de 5 175 \$, plus les frais de déplacement en fonction des lieux de tournage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser un mandat à Original Studio au montant de 5 175 \$, plus les frais de déplacement de 0,50 \$/km en fonction des lieux de tournage hors de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 406-07-21

AUTORISER L'OCTROI D'UN PERMIS D'EXPLOITATION D'ÉRABLIÈRE SANS CONTINGENT DE 5,8 HECTARES SUR LES TPI DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande pour un permis d'exploitation d'érablière sans contingent dans un secteur de 5,8 hectares situé sur les TPI de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les « Critères d'analyse pour l'émission d'un agrandissement ou d'un nouveau permis de culture et d'exploitation d'érablière sur les TPI de la MRC de La Matanie (sans contingent) » qui ont été adoptés par résolution du Conseil (525-09-20);

CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation des membres du comité multiressources des TPI, il n'y a pas eu d'opposition au projet;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, cette érablière générerait des revenus de 562,60 \$ pour le Fonds TPI et que ce montant augmenterait annuellement avec l'inflation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'octroi d'un permis d'exploitation d'érablière sans contingent de 5,8 hectares sur les TPI de Sainte-Paule.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 407-07-21

GÉNIE FORESTIER – APPROBATION DES TRAVAUX FORESTIERS RÉGULIERS SUR TPI, SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est le gestionnaire délégué des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux en forêt est basée sur le *Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie 2016-2020*;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, une portion des secteurs qui se régénèrent mal naturellement après une coupe doit être reboisée;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, un site situé à Saint-Jean-de-Cherbourg doit être replanté dont la superficie nécessite 30 000 plants d'épinettes blanches et noires et qu'une contribution financière de l'ordre de 783 \$/1 000 plants provenant de la grille de la valeur des traitements en forêt privée est établie par le gouvernement pour l'année 2021 et reconnue d'office par le MFFP pour les TPI;

CONSIDÉRANT la contribution financière pour les frais de carburant et de mesures sanitaires reliés à la pandémie de Covid-19 de l'ordre de 51 \$/1 000 plants pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux pour le reboisement de 30 000 plants serait de 23 490 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de carburant et de mesures sanitaires reliés à la pandémie de Covid-19 pour le reboisement de 30 000 plants serait de 1 530 \$;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place d'un projet de forêt communale dans la MRC de La Matanie en 2009, la SER des Monts exécute les travaux sylvicoles sur le territoire et possède la connaissance des communautés et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de faire d'appel d'offres public en lien avec les travaux sylvicoles lesquels sont réalisés en fonction de la grille des taux fixes applicables à toutes les entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation des travaux d'aménagement forestier pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit habituellement annuellement 43 373 \$ du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), qui reste à confirmer pour 2021, et que ces travaux y sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie confie l'exécution des travaux sylvicoles de la saison 2021 à la SER des Monts, selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent;

QUE le mandat avec la SER des Monts, d'une valeur estimée à environ 25 020 \$ avant taxes, pour le reboisement de 30 000 plants pour la saison 2021, soit un montant de 23 490 \$ plus taxes, payable à partir des revenus versés au *Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières* (Fonds TPI) lequel serait remboursé lorsque que seront connus les montants du PADF à confirmer pour 2021 et un montant de de 1 530 \$ à partir de l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH;

QUE la valeur finale de ce mandat sera déterminée en fonction de la grille officielle de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée sur présentation des pièces justificatives des travaux exécutés et selon le rapport d'exécution;

QUE le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 408-07-21

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*